SAV FSA

Schweizerischer Anwaltsverband
Fédération Suisse des Avocats
Federazione Svizzera degli Avvocati
Swiss Bar Association

Examen professionnel « Paralegal avec brevet fédéral »
Instructions pour une réinscription sur le portail « Paralegal FSA »

Le portail « Paralegal FSA » vous permet de vous réinscrire à certaines parties de l'examen professionnel « Paralegal avec brevet fédéral » et, le cas échéant, de soumettre les 3 études de cas issues de votre pratique professionnelle.

Les données saisies et les fichiers téléchargés sont automatiquement enregistrés. Vous pouvez ainsi reprendre votre travail à tout moment.

1re étape : connexion au portail

1. Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe existants sur https://paralegal.sav-fsa.ch/fr/login, puis cliquez sur « Se connecter ».

   Si vous avez oublié votre mot de passe, sélectionnez « Mot de passe oublié ? » et indiquez soit votre adresse e-mail, soit votre nom d'utilisateur. Ne créez pas de nouveau compte. Définissez ensuite un nouveau mot de passe (minimum 8 caractères).

2. Connectez-vous au portail.

3. Vous pouvez transmettre directement au secrétariat d'examen toute modification concernant vos données de candidat en utilisant le bouton « Signaler une mise à jour des données ». Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

4. Les données que vous indiquez seront utilisées pour l'organisation de l'examen et l'établissement du brevet. Veillez à leur exactitude.

Dates des examens en 2026

Épreuve écrite :
lundi 23 mars 2026

Épreuves orales :
du **mardi 24 mars 2026 au jeudi 26 mars 2026**

Réinscription et, le cas échéant, téléchargement des études de cas

La réinscription se fait en ligne du **lundi 22 septembre 2025 (à partir de 9 h 00) au vendredi 24 octobre 2025 (jusqu'à 22 h 00).**

Les candidats qui doivent répéter la PE1 « Trois études de cas issus de la pratique du candidat » doivent également déposer leurs nouvelles études de cas dans ce délai.

Frais d'examen

Accusé de réception jusqu'au vendredi 21 novembre 2025
(4 mois avant l'examen)

Convocation à l'examen

Accusé de réception au plus tard lundi 9 février 2026
(6 semaines avant l'examen)

Après paiement des frais d'examen et, le cas échéant, téléchargement des 3 études de cas.

Correspondance

La correspondance se fait principalement par e-mail.
La convocation à l'examen vous est notifiée par écrit (e-mail ou courrier postal).

Une décision de refus est motivée et indique les voies de recours.

https://paralegal.sav-fsa.ch/fr

2e étape : télécharger les documents requis et transmettre votre réinscription

1. Toutes les parties d'examen (PE) pour lesquelles vous avez obtenu une note inférieure à 4,0 doivent être repassées lors de la même session.

2. Dans « Aperçu des parties d'examen », sélectionnez la ou les réinscriptions possibles (cases vertes). Exemple : si vous vous inscrivez pour les PE1 et PE2, une réinscription est requise globalement pour les PE1 et PE2–4, mais seules les parties non réussies de PE2–4 devront être répétées. Une confirmation vous sera envoyée par e-mail.

3. Les documents suivants doivent **impérativement** être transmis en une seule fois sous « Gérer les documents » :

   1) Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo – Carte d'identité recto verso ou passeport

   2) Extrait du casier judiciaire (à demander par le candidat) – L'extrait doit dater de moins de 6 mois et ne pas comporter de condamnation incompatible avec l'activité de paralegal.

   Les candidats qui doivent répéter la PE1 « Trois études de cas issus de la pratique du candidat » déposent leurs nouvelles études de cas.

   Les candidats répétant uniquement la PE2 (« Entretien professionnel sur une étude de cas ») n'ont pas à soumettre de nouvelles études de cas si la PE1 (« Trois études de cas issues de la pratique du candidat ») a déjà été validée. En se réinscrivant, ils confirment que les trois études de cas déjà téléchargées sur le portail pourront être utilisées lors de l'entretien professionnel.

4. Ajoutez les PDF requis et, le cas échéant, d'autres pièces pertinentes (p. ex. une demande de compensation pour handicap avec justificatifs) en les faisant glisser dans les zones grises (un PDF par champ). Le bouton « Retour » permet de revenir à l'aperçu de l'inscription.

5. Après avoir saisi toutes les données et téléchargé les documents, soumettez votre réinscription au secrétariat d'examen en cliquant sur « Soumettre la réinscription ». Une confirmation vous sera demandée. Un e-mail de confirmation automatique sera envoyé. En cas de non-réception, contactez le secrétariat d'examen.

6. Une fois enregistrées, les données saisies ne pourront plus être modifiées. Si vous souhaitez apporter des changements à vos coordonnées (adresse e-mail, n° de téléphone, etc.) ou aux informations relatives à votre candidature, nous vous prions de contacter le secrétariat d'examen.

7. Après examen formel du dossier, vous serez informé des résultats en temps utile.

Renseignements

En cas de question, d'incertitude ou de difficulté technique, nous sommes à votre disposition par e-mail ou par téléphone.

Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA
Secrétariat d'examen pour Paralegal avec brevet fédéral
Marktgasse 4
3001 Berne
www.sav-fsa.ch/fr/paralegal
paralegal@sav-fsa.ch
031 313 06 06

Berne, le 22 septembre 2025